



Paris, le 14 novembre 2019

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons pris connaissance de l'annexe au projet de Loi de finances pour 2020 qui présente la liste des commissions et instances consultatives et délibératives dont les suppressions sont programmées.

Nous nous étonnons notamment que le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) et la Commission des accords de retraite et de prévoyance (COMAREP) figurent dans cette liste, alors qu'aucune concertation ne s'est tenue avec les personnes les plus à même d'éclairer le législateur sur l'intérêt et le rôle concret de ces instances, à savoir les partenaires sociaux.

Dans l'attente de votre réponse, voici quelques éléments d'explications sur l'activité de celles-ci.

Concernant le HCDS, la motivation principale invoquée de cette suppression est une baisse de l'activité consultative de l'instance en 2018, après la publication 2017 de la grande majorité des arrêtés de représentativité syndicale et patronale, et une diminution du nombre de réunions en 2018. Pourtant, nos cinq confédérations s'accordent à dire que les sujets traités ont été et sont toujours aussi nombreux. Y siéger nous permet d'être consultés et de débattre du cadre légal de la représentativité et de celui de la négociation collective. D'autant plus, dans le contexte actuel et à venir : mise en place de l'élection TPE, suivi des élections CSE dans les entreprises, le chantier de la restructuration des branches, échéance à mars 2021 du 3^{ème} cycle de représentativité en cours, etc.

Concernant la COMAREP, cette commission se réunit tous les 2 mois afin de vérifier notamment la conformité avec la loi des accords de branche relatif à la retraite complémentaire ou à la prévoyance. Elle permet également aux partenaires sociaux de débattre et de défendre le droit à une protection sociale complémentaire des salariés avec les autorités compétentes. L'importance du travail effectué par cette commission est incontestable ; un rapport d'activité en témoigne d'ailleurs annuellement, sans que l'annexe du Projet de loi de finances n'en prenne acte.

Face à de telles annonces, nous ne pouvons qu'être interrogatifs quant à la volonté gouvernementale. C'est pourquoi nous vous demandons officiellement de bien vouloir renoncer à ces mesures.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de nos sentiments distingués.

Laurent Berger
Secrétaire Général CFDT



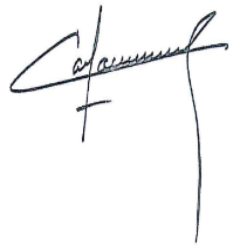
Philippe Martinez
Secrétaire Général CGT



Yves Veyrier
Secrétaire Général FO



François Hommeril
Président Confédéral CFE CGC



Cyril Chabanier
Président Confédéral CFTC



Copie à :

Madame Muriel Pénicaud, ministre du Travail

Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé